

Place Lignon

63/89

Vernier

RÉPUBLIQUE ET



POST TENERAS LVX

CANTON DE GENÈVE

Folio

28/89

Grand-Sac.

55/89

Meyrin

## ARRÊTÉ

relatif à la modification de la dénomination d'artères sur le territoire des communes du **Grand-Saconnex** et de Meyrin

du 22 février 1989

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la Commune du Grand-Saconnex du 20 janvier 1989;  
vu l'accord de la Commune de Meyrin du 19 janvier 1989;  
vu le préavis de la Commission Cantonale de Nomenclature;  
vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

### A R R Ê T É

Il est donné le nom de

CV108

1. Route de l'Aéroport, au tronçon de l'Avenue Louis Casaï partant de la Route de la Vorge, aboutissant à la route de Pré-Bois et longeant les bâtiments de l'Aéroport, l'arrêté du 11 décembre 1978, relatif à la Route de l'Aéroport est modifié en conséquence.

La modification des arrêtés suivants :

CV19470

2. Route de Pré-Bois (arrêté du 10 juin 1985), artère partant de la Route de Vernier et aboutissant (désormais) à la Route de l'Aéroport à la hauteur de la Gare C.F.F..
3. Route de la Vorge (arrêté du 24 avril 1985), dénomination étendue au tronçon de l'Avenue Louis Casaï longeant la chaussée lac de la Route Nationale 1a.
4. Avenue Louis Casaï (arrêté du 21 juin 1976, chiffre 8), artère partant du Carrefour du Bouchet et aboutissant (désormais) à la Route de l'Aéroport.
5. Route des Batailleux (arrêté du 13 juin 1988), artère partant de la Route de Ferney et aboutissant (désormais) à la route de l'Aéroport.
6. Chemin des Papillons (arrêté du 11 décembre 1978), artère partant de la Route de Pré-Bois, aboutissant (désormais) à la Route de Meyrin et incluant l'artère actuellement dénommée route de l'Aéroport.

CV60313

Le plan, certifié conforme, est déposé au Cadastre et dans les mairies concernées où il peut être consulté.

Ces dispositions entrent en vigueur le 21 avril 1989.

Communiqué à :  
Intérieur 3 ex.  
Finances 1 ex.  
Police 2 ex.  
CH 2 ex.  
CH 2 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :